

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 431

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 OCTIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 3 *octies* B qui vise à ouvrir la réduction d'impôt de l'article 199 *undecies* C du CGI aux propriétaires occupants. Or, cet outil fiscal n'est pas destiné à l'accession sociale à la propriété de ses bénéficiaires mais au développement de la construction et de la mise sur le marché de tels logements sur les territoires cibles, ensuite destinés à être loués à des ménages modestes.